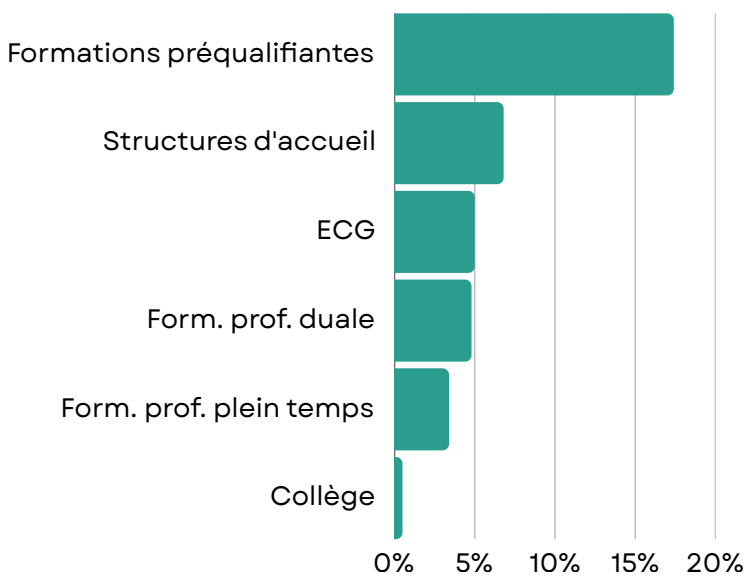
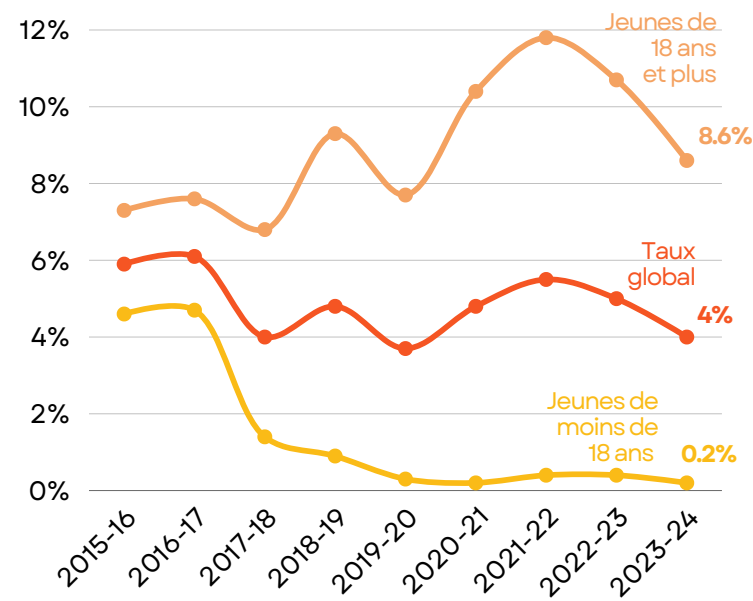


Indicateurs du décrochage 2025

1 Le décrochage est en nette baisse...

- Entre 2023-24 et 2024-25, 954 jeunes ont interrompu leur formation (4%).
- Le décrochage concerne surtout les jeunes majeurs.
- La prise en charge des décrocheurs reste un défi majeur pour favoriser, à terme, une bonne insertion socio-professionnelle.

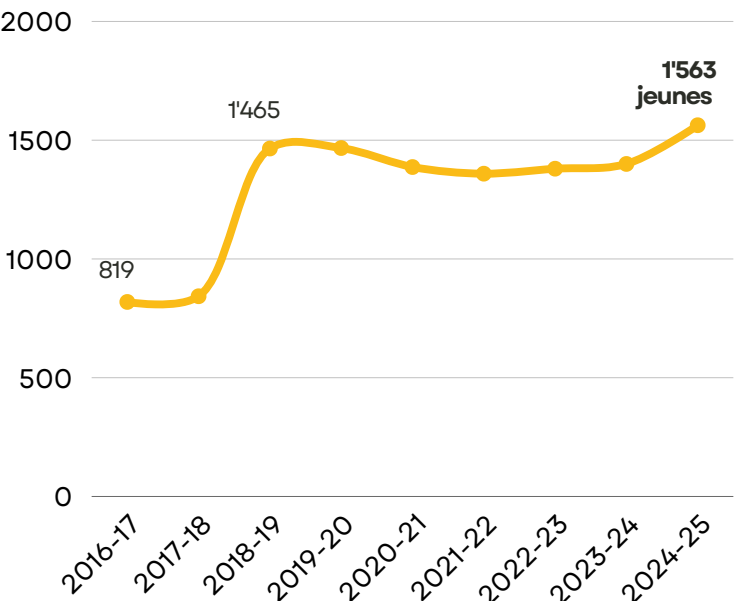


2 ... et varie fortement selon les filières

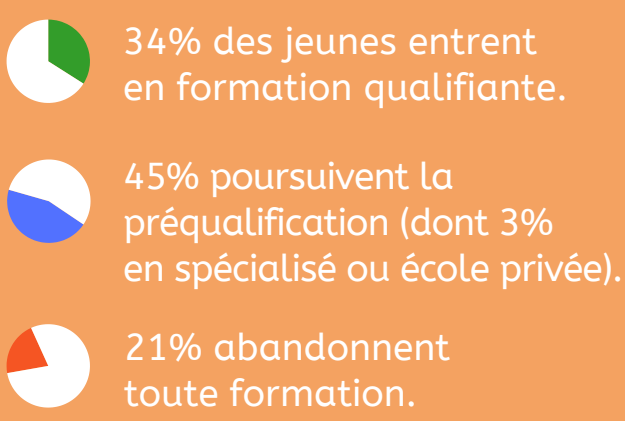
Le taux de décrochage est pratiquement inexistant au Collège, alors qu'il atteint 17% pour les élèves qui fréquentent un programme de préqualification.

3 Davantage de jeunes pris en charge

Avec l'entrée en vigueur de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans en 2018-19, les effectifs des programmes de préqualification, qui visent une (ré)insertion dans une formation menant à un premier diplôme, ont augmenté.



4 Après la préqualification, quelle réinsertion en formation ?



5 Certification



50%

des jeunes obtiennent une certification dans les huit années qui suivent leur sortie du préqualifiant (volée 2016-17).

6 CAP Formations

CAP Formations s'est développé comme un acteur central pour accéder à différents programmes de préqualification et préparer les jeunes au retour en formation, y compris pour les majeurs jusqu'à 25 ans.

- **1 jeune sur 2** arrive à CAP Formations moins de deux mois après le décrochage.
- Le taux de retour en formation après CAP Formations est de **59%**.
- **Huit jeunes sur dix** se maintiennent en formation l'année suivante.

Pour en savoir plus

Retrouvez les indicateurs détaillés et l'ensemble des travaux concernant le décrochage sur le [site internet du SRED](#).



Qui sont les jeunes en décrochage?
Celles et ceux qui ont fréquenté au moins partiellement une formation de niveau secondaire II l'année de référence, qui l'ont interrompue et qui ne sont plus en formation l'année suivante. Ces jeunes sont domiciliés à Genève, ont moins de 25 ans, n'ont pas annoncé de mobilité scolaire ou résidentielle et n'ont pas déjà obtenu de certification de niveau secondaire II.